



La Fondation
pour l'inclusion



TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

Engagez-vous en faveur de l'égalité des chances

PLUS DE 35 000 JEUNES ACCOMPAGNÉS PAR LA
FONDATION FACE
EN 2024 GRÂCE À LA TAXE D'APPRENTISSAGE



Depuis 13 années, notre engagement est concret et mesurable :



. plus de **3 100** bénéficiaires ;
. **405** ateliers thématiques sur le monde de l'entreprise
plus de **4 800** participants



. plus de **1 000** stages proposés ;
. **92** immersions « découverte métiers » ;



. près de **200** accompagnements sur-mesure réalisés
avec un taux de réussite de plus de 80 %

La taxe d'apprentissage est **la seule contribution fiscale dont vous sélectionnez le bénéficiaire.**

Devenez vous aussi acteur de projets concrets, innovants et de proximité en **soutenant des actions en faveur de l'égalité des chances** dans l'accès à l'orientation, de la découverte des métiers, de la lutte contre les stéréotypes de genre et l'accompagnement socioprofessionnel de personnes éloignées de l'emploi.

Choisir la Fondation FACE en désignant FACE Val de Marne, c'est vous donner le pouvoir d'agir sur :

- l'orientation
- l'insertion
- l'inclusion

La Fondation FACE est un écosystème unique composé de différentes structures dont FACE Val de Marne

COMMENT FAIRE BÉNÉFICIAIRE



LES ETAPES ESSENTIELLES DE LA COLLECTE 2025

- **Étape 1** : connexion sur la plateforme Soltéa
- **Étape 2** : sélection de la FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION (SIRET : 39856806300059)
- **Étape 3** : envoi du bulletin d'attribution complété à l'adresse :

taxe-apprentissage@fondationface.org et copie à y.bezine@fondationface.org

Une question sur la collecte ? L'équipe de FACE est à votre écoute pour répondre à vos questions à l'adresse suivante :

 **taxe-apprentissage@fondationface.org / y.bezine@fondationface.org**